

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 4 février 2009

Présents : tous les conseillers

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Aucune observation n'étant faite sur le compte rendu de la séance du 20 décembre 2008, il est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour, concernant la prorogation du contrat de mise à disposition de locaux pour le centre multi accueil « La Farandole ». Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

OUVERTURE DE COMPTES EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que plusieurs factures doivent être réglées avant le vote du budget primitif 2009 en section investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir vérifié les factures en cours et après avoir délibéré, autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans les limites suivantes :

* compte 2313 Opération 107	25 000 € Eglise
* compte 2315 Opération 107	20 000 € Centre Bourg

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009

Le Conseil Municipal, avec l'aide de la Commission des Travaux, a examiné la liste des investissements qui doivent être effectués en 2009, afin de préparer le projet de budget primitif.

Il décide de prévoir notamment dans ce budget les opérations suivantes :

- Aménagement en partie de la place de l'église
- Lancement d'une étude concernant la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école
- Poursuite de divers travaux de voirie dans la Commune
- Achat d'une débroussailleuse
- Réalisation de fresques sur les murs de divers bâtiments communaux avec le concours de l'ADACA
- Installation de toilettes dans le hangar communal (salle des jeunes)
- Poursuite du plan local d'urbanisme (PLU) et création d'une zone agricole protégée (ZAP)

SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2009

Le Conseil Municipal a également examiné, en vue de la préparation du budget 2009, les demandes de subventions qui ont été déposées par diverses associations.

Il propose donc d'inscrire au budget les sommes suivantes :

- Alzheimer Savoie	35 €
- Association des Anciens combattants	150 €
- Communes Solidaires	80 €
- Ligue contre le cancer	150 €
- Téléthon	80 €

Une somme supplémentaire sera prévue pour aider éventuellement une association en ferait la demande dans le courant de l'année.

APPROBATION DES SENTIERS DE RANDONNEE « SAVOIE RANDO LAC »

Dans le cadre de l'aménagement du projet « Savoie Rando Lac » présenté par la CALB (Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget), le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des différents tracés de sentiers dont certains traversent la Commune. Pour garantir la continuité de ces tracés, la sécurisation des itinéraires, le balisage et divers aménagements, il convient de demander l'inscription des itinéraires au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier complet transmis par la CALB et après avoir délibéré, valide le projet de tracés tel qu'il est présenté et sollicite auprès du Conseil Général de la Savoie l'inscription de l'ensemble des itinéraires « Savoie Rando Lac » au PDIPR.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MATERIEL COMMUNAL

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Canton d'Albens souhaiterait, pour des raisons pratiques, que du matériel communal (tracteur et débroussailleuse...) puisse être mis à sa disposition pour la réalisation de différents travaux sur les voiries du canton. Il conviendrait d'établir pour cela une convention fixant les modalités de cette mise à disposition. Le Maire donne lecture du projet de convention tel qu'il a été établi.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention et après avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du matériel communal avec la Communauté de Communes du Canton d'Albens.

MISE EN PLACE D'UN SERVICE D'ACCUEIL EN CAS DE GREVE DES INSTITUTEURS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, conformément à la loi du 20 août 2008, la Commune doit prendre les dispositions pour accueillir les élèves en cas de grève des personnels enseignants.

Il donne donc lecture de la convention qui doit être signée entre l'Etat et la Commune définissant la contribution financière de l'Etat afin de palier, en partie, le coût représenté par la mise en place de ce service minimum d'accueil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à signer cette convention.

PROROGATION D'UN CONTRAT DE MISE A DISPOSITION

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la convention relative à la mise à disposition de locaux par la Commune à la Communauté de Communes du Canton d'Albens (CCCA) pour l'accueil de la structure multi accueil « La Farandole » est arrivée à échéance. Il convient d'établir un avenant prorogeant la durée de cette convention conformément à son article 6.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à signer cet avenant prorogeant de deux années la convention arrivée à échéance en novembre 2008. Celle-ci sera donc en vigueur jusqu'en novembre 2010.

INFORMATIONS DIVERSES

Recherche de jeunes volontaires...

Un projet de fresque est actuellement à l'étude avec l'atelier d'Ahmed BENHAMEL et l'ADACA. Les jeunes adolescents de la Commune qui ont un goût pour le dessin et la peinture pourront intégrer le groupe s'ils le souhaitent.

Merci de vous faire connaître en Mairie !

Journée Nature Propre

Comme chaque année, la Commission Animation et le Conseil Municipal dans son ensemble souhaitent organiser une journée Nature Propre afin de lutter pour la préservation de l'environnement.

Ce rendez-vous est prévu le samedi 28 mars 2009 à 14h00 sur la place.

Date à retenir !